

**RAPPORT DE LA HUITIEME SESSION DU COMITE PERMANENT
D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

Colombo, Sri Lanka 21 et 22 mars 2011

DISTRIBUTION :

Participants à la session
Membres de la Commission
Autres États et organisations internationales intéressés
Département des pêches de l'OAA
Fonctionnaires régionaux des pêches de l'OAA

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

CTOI 2011. Rapport de la huitième session du
Comité permanent d'administration et des finances ,
Sri Lanka, 21-22 mars 2011.
IOTC-2011-SCAF8-R[F], 12 pp

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des thons de l'océan Indien ou de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.



La Commission des thons de l'océan Indien a préparé et compilés avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des thons de l'océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Commission des thons de l'océan Indien
Le Chantier Mall

PO Box 1011
Victoria, Mahé, Seychelles

Tél. : +248 225 494

Fax : +248 224 364

Courriel : secretariat@iotc.org

Site Web : <http://www.iotc.org>

Sommaire

#

1.# OUVERTURE DE LA SESSION	4#
2.# ÉLECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT	4#
3.# ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4#
4.# RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETARIAT	5#
5.# BILAN FINANCIER.....	5#
6.# PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR 2011 ET 2012	6#
7.# AUTRES QUESTIONS	7#
8.# ADOPTION DU RAPPORT ET CLOTURE DE LA REUNION	7#

RESUME EXECUTIF

La huitième session du Comité permanent d'administration et des finances de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) s'est tenue à Colombo, Sri Lanka, les 21 et 22 mars 2011, présidée (par intérim) par M. Geoffrey Nanyaro. Les délégués de 24 membres de la Commission, de 3 parties coopérantes non contractantes et de 2 observateurs ont assisté à la session.

Le Comité a pris connaissance du rapport d'activité du Secrétariat pour 2010 et a recommandé que tous les efforts possibles soient déployés pour accélérer le recrutement de nouveau personnel pour le Secrétariat, en tenant compte des délais dans les procédures de recrutement de la FAO.

Le Comité a recommandé que le Secrétariat accélère le développement d'un nouveau site web pour la CTOI, notant que le site actuel est lourd, difficile à parcourir, et dans certains cas, fournit des informations périmées.

Le Comité a recommandé que la Commission envisage d'élaborer et de transmettre une lettre de préoccupation à la FAO, soulignant l'insatisfaction de la CTOI avec le fait que la FAO n'a pas envoyé un représentant officiel à la 15e Session de la CTOI.

Le Comité a recommandé que la Commission note que la Sierra Leone n'a jamais payé ses cotisations et n'a jamais assisté à une réunion de la CTOI, et envisage un processus pour déterminer si la Sierra Leone doit rester membre de la Commission.

Notant l'absence d'un représentant de la FAO, le Comité a recommandé que la Commission envisage de demander la FAO de fournir un rapport à la prochaine session détaillant sa contribution à la Commission, et que le rapport d'activité du Secrétariat devrait également tenir compte des contributions reçues de la FAO.

Notant l'augmentation de la charge de travail du Secrétariat en ce qui concerne les activités de d'application, qui est le résultat direct de la tâche assignée par la Commission dans les dernières mesures de conservation et de gestion, le Comité a recommandé qu'un nouveau poste professionnel (chargé d'application) soit approuvé par la Commission, notant les termes de référence fournis en annexe III.

Le Comité a recommandé que la Commission détermine si une vérification des contributions des CPC, à la fois directes et indirectes, serait possible, pour présentation au Comité lors de sa prochaine session.

Le Comité a recommandé que la Commission adopte le budget et le barème des contributions pour 2011 comme indiqué, respectivement, dans l'annexe IV et l'annexe V.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

1. La huitième session du Comité permanent d'administration et des finances de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) s'est tenue à Colombo, Sri Lanka, les 21 et 22 mars 2011, présidée (par intérim) par M. Geoffrey Nanyaro. Les délégués de 24 membres de la Commission, de 3 parties coopérantes non contractantes et de 2 observateurs ont assisté à la session. La liste des participants est fournie en annexe du rapport de la Quinzième session de la Commission des thons de l'océan Indien (IOTC-2011-S15-R).
2. Le Comité a noté qu'aucun représentant de la FAO était présent lors de la session.

2. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT

3. Le Secrétariat a informé le Comité permanent d'administration et des finances que le Comité n'a pas actuellement de président ou de vice-président et qu'il était nécessaire de nommer et d'élire des personnes pour ces postes. M. Geoffrey Nanyaro et M. Godfrey Monora ont été proposés respectivement président et vice-président. Le Comité permanent d'administration et des finances a élu M. Geoffrey Nanyaro en tant que président, et M. Godfrey Monora vice-président du SCAF.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. Le Comité permanent d'administration et des finances a adopté l'ordre du jour comme présenté à l'Annexe II, avec l'ajout d'un élément visant à examiner les recommandations du Comité d'évaluation

des performances (résolution 2009/01) concernant le SCAF, en vertu du point 7 de l'ordre du jour. Les documents présentés au Comité figurent à l'annexe II.

4. RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETARIAT

5. Le rapport d'activité du Secrétariat pour 2010 a été présenté au Comité par le Secrétaire exécutif (CTOI-2011-S15-SCAF05).
6. Le Secrétaire exécutif a souligné le travail effectué par le personnel du Secrétariat à l'appui de la démarche scientifique. Ces travaux comprennent l'aide aux CPC afin d'améliorer la qualité des données soumises au Secrétariat et la préparation de ces données aux fins des évaluations de stocks réalisées par les différents groupes de travail. Entre autres activités, l'Expert en évaluation des stocks a collaboré avec des scientifiques du Japon et de Taïwan, Chine afin de mieux explorer les indices d'abondance de l'espadon, sur la base d'une analyse des données à haute résolution des prises et effort des flottes respectives. Les résultats de ces analyses ont été utilisés par le Groupe de travail sur les thons tropicaux.
7. Le Secrétaire exécutif a informé le Comité que les activités liées à l'application continuaient à augmenter et représentent, désormais, une charge comparable à l'appui aux activités scientifiques, ainsi que la Commission a étendu ses exigences de rapport avec l'adoption de nouvelles résolutions. Par conséquent, le Secrétariat a consacré plus de ressources en 2011 pour fournir un appui aux CPC de la région pour la promotion de l'application et des déclarations.
8. Le Comité a noté que le Secrétariat a également fourni une aide permanente aux États riverains pour améliorer leur capacité à se conformer aux résolutions de la CTOI et réalisé le Programme régional d'observateurs pour surveiller les transbordements en mer des flottes de grands palangriers thoniers dans l'océan Indien.
9. Le Comité a été informé que le Fonds de participation aux réunions (Résolution 10/05) a été utilisé par le Secrétariat pour 4 réunions en 2010 : le Groupe de travail sur les écosystèmes et les captures accessoires et le Groupe de travail sur les thons tropicaux aux Seychelles en octobre 2010 (2 semaines) ainsi que le Groupe de travail sur la collecte de données et les statistiques et le Comité scientifique aux Seychelles en décembre 2010 (1,5 semaine). En 2011, le FPR a été utilisé pour financer la participation à la Consultation technique sur les critères d'allocation tenue au Kenya en février 2011 (3 jours) et à la présente session de la Commission au Sri Lanka (1,5 semaine).
10. Le Secrétariat a informé le Comité qu'un total de 37 participants et délégués de 14 pays ont été financés (billets d'avion et hébergement) dans le cadre du FPR, pour un total de 120 067,42 USD. Les participants aux groupes de travail financés par le FPR ont présenté 12 documents de travail au GTTT, 3 documents au GTECA, deux documents pour le GTCDS ainsi que les rapports nationaux pour le Comité scientifique.
11. Le Comité a félicité le Secrétariat pour la qualité des travaux réalisés en 2010. En particulier, le Comité a exprimé ses remerciements pour le soutien reçu dans divers domaines par les États riverains en développement, de l'application au renforcement de la collecte de données, et a demandé que ce soutien se poursuive à l'avenir.
12. Le Comité a pris note des difficultés que le Secrétariat a connu pour recruter de nouveaux employés et conserver son personnel actuel, en raison de difficultés rencontrées avec les ressources humaines de la FAO et de la dévaluation de la monnaie locale.

Recommandations :

13. Le Comité a pris connaissance du rapport d'activité du Secrétariat pour 2010 et **a recommandé** que tous les efforts possibles soient déployés pour accélérer le recrutement de nouveau personnel pour le Secrétariat, en tenant compte des délais dans les procédures de recrutement de la FAO.
14. Le Comité **a recommandé** que le Secrétariat accélère le développement d'un nouveau site web pour la CTOI, notant que le site actuel est lourd, difficile à parcourir, et dans certains cas, fournit des informations périmées.

5. BILAN FINANCIER

15. Le Secrétariat a présenté au comité le Bilan financier pour 2010 (IOTC-2011-S15-SCAF02).

16. Le Comité a été informé de ce que le total des contributions impayées a diminué de 923 560 USD fin 2010 à 771 057 USD à ce jour, soit une baisse de 17%, certaines parties n'étant pas à jour de leurs paiements.
17. Le Secrétariat a informé le Comité que le retard dans le paiement des contributions est dû à un envoi tardif des courriers d'appel de contributions qui ont été distribuées par la FAO à la mi-mai 2010, par les voies diplomatiques habituelles.
18. Le Comité a noté avec préoccupation que, à la date de ce rapport, six membres (l'Érythrée, l'Iran, la Guinée, la Sierra Leone, le Soudan et le Vanuatu) ont des arriérés de contributions de deux ans ou plus. La République islamique d'Iran a rencontré des difficultés à envoyer par les processus bancaires habituels les fonds aux comptes indiqués par la FAO. Ces derniers mois, une solution a été trouvée par le biais du dépôt des fonds auprès du Représentant de la FAO à Téhéran et les arriérés de paiement devraient être reçus dans les prochains mois.
19. Le Comité a encouragé tous les Membres à payer les contributions dans les délais, afin de ne pas entraver le fonctionnement de la CTOI.
20. Le Comité a noté que, au niveau du budget global, il y a eu une économie de 19% par rapport aux dépenses prévues pour 2010, principalement due à la réduction des salaires réels du personnel et au retard pris par la FAO dans le recrutement du Secrétaire adjoint, ainsi qu'aux coûts plus bas que prévus pour les postes administratifs.
21. Le Comité a exprimé son insatisfaction concernant le soutien fourni par la FAO, en particulier compte tenu du niveau des coûts de service payés par la CTOI à la FAO. En particulier, la Commission a exprimé sa préoccupation que la FAO n'ait pas envoyé de représentant officiel à la réunion.

Recommandations :

22. Le Comité **a recommandé** que la Commission envisage d'élaborer et de transmettre une lettre de préoccupation à la FAO, soulignant l'insatisfaction de la CTOI avec le fait que la FAO n'a pas envoyé un représentant officiel à la 15e Session de la CTOI.

6. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR 2011 ET 2012

23. Le Secrétariat a présenté au Comité le programme de travail et le budget pour 2011 et un budget indicatif pour 2012 (IOTC-2011-S15-SCAF03).
24. Le Comité a noté que le montant global proposé pour le budget administratif pour 2011 est de 2 145 679 USD et est basé sur les recommandations des sessions du Comité scientifique et du Comité d'application (SC13 et CoC7) et les précédentes décisions de la Commission sur le fonctionnement du Secrétariat. Le montant du budget indicatif pour 2011 présenté lors de la 14e session de la CTOI était de 2 146 877 USD de sorte que le budget actuellement proposé représente une diminution nominale de 0,55% sur le chiffre indicatif correspondant présenté lors de la 14e session de la CTOI.
25. Le Comité a noté que le programme de travail du le Secrétariat de la CTOI est basé sur l'hypothèse que la nature et l'étendue des activités entreprises par le Secrétariat restera dans le champ d'application actuel. Toute nouvelle activité aura des conséquences budgétaires.
26. Le Comité a exprimé sa préoccupation concernant certains éléments du budget, en particulier la structure des coûts salariaux de la FAO, qui, comme elle est basée sur le système des Nations Unies, contient des éléments variables sur lesquels ni la Commission ni le Secrétariat n'a de contrôle direct.
27. Le Comité a noté que l'article VIII de l'Accord portant création de la CTOI envisage la possibilité que la FAO pourrait contribuer aux activités de la Commission, par exemple sous la forme de contributions en nature telles que du personnel détaché auprès du Secrétariat, et a demandé à la FAO d'étudier la possibilité qu'une telle contribution aux activités de la CTOI soit fournie dans un proche avenir.
28. Le Comité a demandé des éclaircissements concernant les coûts de service de 4,5% payés à la FAO sur les dépenses. Le Secrétariat a expliqué que ce sont les coûts de gestion administrative et qu'ils ont été réduits, dans le cas de la Commission, de 13% à 4,5%, la FAO couvrant la différence.
29. Le Comité a noté offre généreuse de l'Inde de faciliter les activités proposées de renforcement des capacités en Inde, en collaboration avec le Secrétariat. Le Secrétariat a indiqué qu'il discuterait avec

l'Inde durant la période d'intersession pour finaliser les préparatifs. L'Inde a également exprimé son souhait de voir d'autres États riverains participer aux activités.

30. Le Comité a examiné le bien-fondé des deux postes proposés au sein du Secrétariat : un chargé des captures accessoires et un chargé de l'application. Alors que certains membres ont convenu que le rôle d'un chargé des captures accessoires serait un complément utile au Secrétariat, il a été jugé moins prioritaire qu'un chargé de l'application. En conséquence, le Comité est convenu de supprimer ce poste de la liste du personnel proposé pour 2011. Toutefois, en raison de la charge de travail accrue du Secrétariat en ce qui concerne les activités d'application, il a été convenu de proposer un nouveau poste professionnel (chargé de l'application) pour examen par la Commission.

Recommandations :

31. Notant l'absence d'un représentant de la FAO, le Comité **a recommandé** que la Commission envisage de demander la FAO de fournir un rapport à la prochaine session détaillant sa contribution à la Commission, et que le rapport d'activité du Secrétariat devrait également tenir compte des contributions reçues de la FAO.
32. Notant l'augmentation de la charge de travail du Secrétariat en ce qui concerne les activités de d'application, qui est le résultat direct de la tâche assignée par la Commission dans les dernières mesures de conservation et de gestion, le Comité **a recommandé** qu'un nouveau poste professionnel (chargé d'application) soit approuvé par la Commission, notant les termes de référence fournis en [Annexe III](#).
33. Le Comité **a recommandé** que la Commission détermine si une vérification des contributions des CPC, à la fois directes et indirectes, serait possible, pour présentation au Comité lors de sa prochaine session.
34. Le Comité **a recommandé** que la Commission adopte le budget et le barème des contributions pour 2011 comme indiqué, respectivement, dans l'[Annexe IV](#) et l'[Annexe V](#).

7. AUTRES QUESTIONS

35. Le Comité a convenu de déferer à la Commission la discussion de l'état d'application des recommandations du Comité d'évaluation des performances.

8. ADOPTION DU RAPPORT ET CLOTURE DE LA REUNION

36. Le rapport de la Huitième session du Comité permanent d'administration et des finances a été adopté le 22 mars 2011.

ANNEXE I
ORDRE DU JOUR DE LA HUITIEME SESSION DU COMITE PERMANENT
D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ÉLECTION DU PRESIDENT ET DE SON SUPPLEANT
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETARIAT POUR 2010
5. SITUATION FINANCIERE
6. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR 2011-2012
7. AUTRES QUESTIONS
8. ADOPTION DU RAPPORT

ANNEXE II
LIST OF DOCUMENTS / LISTE DES DOCUMENTS

<i>Standing Committee Administration and Finance / Comité Permanent d'Administration et des Finances</i>	
IOTC-2011-S15-SCAF01	[E] Provisional agenda of the standing committee on administration and finance [F] Ordre du jour provisoire du comité permanent d'administration et des finances
IOTC-2011-S15-SCAF02	[E] Financial statement. Prepared by the IOTC Secretariat [F] Bilan Financier. Préparé par le Secrétariat de la CTOI
IOTC-2011-S15-SCAF03	[E] Programme of work and budget. Submitted by IOTC Secretariat [F] Programme de travail et budget. Soumis par le Secretariat de la CTOI
IOTC-2011-S15-SCAF04	[E] UPDATE ON PROGRESS REGARDING RESOLUTION 2009/01 - ON THE PERFORMANCE REVIEW FOLLOW-UP [F] Informations sur les progrès concernant la résolution 09/01 - sur les suites à donner à l'évaluation des performances
IOTC-2011-S15-SCAF05	[E] Progress report of the Secretariat [F] Rapport d'activités du Secrétariat

ANNEXE III

TERMES DE REFERENCE POUR UN CHARGE DE L'APPLICATION

Sous la supervision directe du Coordinateur de l'application, le titulaire fournira une assistance technique à la Section application du Secrétariat de la CTOI en matière d'activités relatives à l'application menées par la Commission.

Plus particulièrement, le titulaire accomplira les tâches suivantes :

- a) Aider à la collecte et à l'analyse des informations concernant les activités des membres relatives au respect des résolutions de la CTOI et, en particulier, sur la mise en œuvre de leurs programmes de mise en application.
- b) Aider à la collecte et à l'analyse des informations concernant les activités des parties non-contractantes et de leurs navires qui pourraient porter atteinte aux mesures de conservation et de gestion de la Commission, dont les activités INN.
- c) Aider à la maintenance des registres officiels de la CTOI (registre des navires autorisés, registre des navires en activité, Liste des navires INN...) et autres listes qui pourraient être décidées par la Commission.
- d) Aider le Secrétariat à répondre aux rapports sur les activités INN, y compris faciliter les échanges d'informations entre les parties concernées et maintenir une base de données régionale sur les infractions.
- e) Aider à la mise en place d'un réseau régional de chargés de l'application, fournir une assistance en rapport avec l'application des mesures adoptées par la Commission.
- f) Aider à la mise en place des mesures du ressort des États du port de la région, y compris, si nécessaire, des formations à l'inspection au port et autres activités similaires.
- g) Assister à la réalisation des programmes d'observateurs, y compris des programmes nationaux et régionaux concernant les activités de mise en application.
- h) Aider à la préparation de rapports pour le Comité d'application de la CTOI ou sur demande des membres de la CTOI, y compris la mise à jour des sections concernées du site Web de la CTOI.
- i) Collaborer avec les autres organisations régionales des pêches sur les questions relatives à l'harmonisation et à l'application des instruments de suivi et de contrôle.
- j) S'acquitter d'autres tâches connexes comme demandé par le Secrétaire exécutif.

ANNEXE IV

PROPOSITION DE BUDGET POUR 2011 ET BUDGET INDICATIF POUR 2012 (EN USD)

Description des lignes budgétaires	2011	2012
Dépenses administratives		
Charges salariales (avant déductions)		
CADRES		
Secrétaire exécutif	160 836	168 878
Secrétaire adjoint	144 000	151 200
Coordinateur des données	130 296	136 811
Statisticien des pêches	60 000	78 000
Coordinateur de l'application	88 764	93 202
Chargé de l'application	60 000	78 000
Expert en évaluation des stocks	95 376	100 145
Expert halieute	75 708	79 493
ADMINISTRATIFS		
Secrétaire de direction	7 788	8 177
Assistant d'application	6 432	6 754
Assistant de programme	6 696	7 031
Assistant bases de données	8 280	8 694
Secrétaire bilingue	5 400	5 670
Chauffeur	4 980	5 229
Heures supplémentaires	5 000	5 250
Total coût des salaires	919 556	965 534
Contributions de l'employeur aux fonds de pension et aux assurances santé	241 000	253 050
Contributions de l'employeur au Fonds de la FAO pour les indemnités du personnel	237 612	249 493
TOTAL PERSONNEL	1 338 168	1 390 076
Dépenses d'activités		
Dépenses de fonctionnement		
Appui aux activités de développement des capacités	60 000	78 000
Consultants	48 825	51 266
Missions	230 000	241 500
Réunions	70 000	73 500
Interprétation	120 000	126 000
Traduction	90 000	94 500
Équipement	25 000	26 250
Fonctionnement général	48 000	50 400
Impression	30 000	31 500
Imprévus	5 250	5 513
Total dépenses de fonctionnement	727 075	778 429
SOUS TOTAL	2 065 243	2 168 505
Contribution additionnelle des Seychelles	(12 500)	(12 500)
Coût des services FAO	92 936	93 039
TOTAL GÉNÉRAL	2 145 679	2 146 877

ANNEXE V
BAREME INDICATIF DES CONTRIBUTIONS POUR 2011

Pays	Classification Banque Mondiale en 2008 ¹	Membre OCDE	Prises moyennes pour 2006-2008 (tonnes)	Contribution (USD)
Australie	Élevé	Oui	6185	108 552
Belize	Moyen	Non	926	37 344
Chine	Moyen	Non	93821	68 009
Comores	Faible	Non	12380	20 690
Érythrée	Faible	Non	751	16 851
Union Européenne	Élevé	Oui	242371	498 375
France (territoires)	Élevé	Oui	8192	111 864
Guinée	Faible	Non	676	16 827
Inde	Moyen	Non	149950	86 537
Indonésie	Moyen	Non	272755	127 075
Iran	Moyen	Non	167929	92 472
Japon	Élevé	Oui	48744	178 794
Kenya	Faible	Non	2010	17 267
Corée, République	Élevé	Oui	5326	107 135
Madagascar	Faible	Non	12108	20 600
Malaisie	Moyen	Non	23244	44 711
Maurice	Moyen	Non	1833	37 644
Oman	Élevé	Non	34224	109 641
Pakistan	Moyen	Non	29026	46 620
Philippines	Moyen	Non	3537	38 206
Seychelles	Moyen	Non	70151	60 195
Sierra Leone	Faible	Non	Moins de 400 t	7 663
Sri Lanka	Moyen	Non	130325	80 059
Soudan	Moyen	Non	Moins de 400 t	28 098
Tanzanie	Faible	Non	3576	17 784
Thaïlande	Moyen	Non	36740	49 166
Royaume Uni (territoires)	Élevé	Oui	Moins de 400 t	89 403
Vanuatu	Moyen	Non	Moins de 400 t	28 098
			Total	2 145 680

¹ En 2007, la Banque mondiale classe les pays comme à faible revenu si leur Revenu National Brut par habitant est inférieur à 975 \$US, comme à revenu élevé si le RNB est supérieur à 11 906 \$US et comme à revenu moyen entre ces valeurs.